



# MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Réforme des lycées professionnels

Permettre des enseignements aux savoirs fondamentaux en classes réduites : heures de mathématiques et de français en groupes à faible effectif dès l'entrée au lycée professionnel.

### Les dispositifs existants pour favoriser la maîtrise des savoirs fondamentaux et

L'enjeu de la maîtrise des savoirs fondamentaux est majeur pour la réussite des parcours scolaires : les difficultés en français et en mathématiques, lorsqu'elles sont importantes, entravent l'ensemble des apprentissages, dans les disciplines générales comme dans les enseignements professionnels.

Pour répondre à cet enjeu, l'actuelle grille horaire du baccalauréat professionnel prévoit des réponses pédagogiques mobilisables, notamment :

- des heures de français et mathématiques dédoublées sur la base du volume complémentaire d'heures professeur;
- des heures de consolidation;
- des heures d'accompagnement personnalisé.

### Une mesure nouvelle, permettant une prise en charge renforcée dès l'entrée en seconde professionnelle

Dès la rentrée 2023, dans le cadre du Pacte, les cours de français et de mathématiques peuvent être dispensés en groupes à faible effectif, pour tout ou partie de l'horaire annuel (une ou deux parts fonctionnelles de 24 heures).

Le faible effectif permet de travailler les notions inscrites au programme de façon différente, notamment par la mise en activité de l'élève et l'usage d'outils numériques, plus difficiles à mettre en œuvre en classe entière.

La classe peut être divisée en deux groupes de tailles différentes : la composition des groupes évolue au cours de l'année, en fonction des contenus et notions traités, de l'évaluation des acquis des élèves et de l'évolution des besoins de chacun d'entre eux. La progression pédagogique, tout comme les objectifs pédagogiques, contenus et compétences ciblés restent identiques.

Cette nouvelle modalité ne génère pas d'heures d'enseignement supplémentaires pour l'élève. Ces heures à effectifs réduits sont inscrites à l'emploi du temps professeur et élèves.

Le choix d'organisation de ces enseignements en groupes à faible effectif relève du projet de l'établissement et peuvent être travaillés en conseil d'enseignement et conseil pédagogique.

### Une articulation renforcée de l'enseignement avec les heures de consolidation et d'accompagnement personnalisé

Au-delà de mise en œuvre de modalités pédagogiques différentes, les faibles effectifs de ces groupes favorisent le repérage des élèves en difficulté, pour lesquels un accompagnement spécifique est indispensable : cette organisation facilite l'articulation avec les dispositifs de remédiation mis en œuvre sur les heures d'accompagnement personnalisé ou de consolidation.

Les tests de positionnement à l'entrée en seconde professionnelle associés au suivi de l'évolution des acquis de l'élève tout au long de l'année peuvent être pris en compte dans la composition des groupes à faible effectif.

Les professeurs peuvent prendre appui sur les ressources disponibles sur Éduscol sur la page « [Tests de positionnement de seconde et de CAP](#) ».

D'autres ressources, portant en particulier sur l'organisation des enseignements en groupes à faible effectif et l'utilisation de modalités pédagogiques adaptées viendront s'y ajouter.

Les corps d'inspection accompagneront les équipes des établissements dans la mise en œuvre de cette mesure.

Cette modalité d'organisation des enseignements de français et de mathématiques avec de faibles effectifs peut être également mise en œuvre au profit des élèves de 1<sup>re</sup> année de CAP, toujours dans le cadre du PACTE.